



SCIC SA ENERGIE CITOYENNE

31 rue Principale
62 310 AMBRICOURT

Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2016

Turbez | Lenglard



**SCIC SA ENERGIE CITOYENNE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SCIC SA Energie citoyenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration ; il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'entreprise sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Nous nous sommes assurés notamment :

- De la correcte comptabilisation des apports en capital ;
- De la correcte comptabilisation des prestations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Pour la SARL Turbez-Lenglart
Fait à LILLE, le 18 mai 2017

Jean-Marc Lenglart

Associé Gérant

Commissaire aux Comptes

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311215
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets, droits simil Fonds commercial Autres immob. incorporelles Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techn., mat., outil Autres immob. corporelles Immobilisations en cours Avances & acomptes	116 504,82	11 023,53	105 481,29	111 811,61
Immobilisations financières Participations selon mise en équ. Autres participations Créances rattach. à des particip. Autres titres immobilisés Prêts Autres immob. financières	3 765,00		3 765,00	3 665,00
TOTAL II	120 269,82	11 023,53	109 246,29	115 476,61
Stocks et en-cours Matières premières & approvision En cours de production de biens En cours production de services Produits intermédiaires & finis Marchandises				
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé	10 119,09		10 119,09	8 992,24
Divers Valeurs mobilières de placement Disponibilités	28 319,24		28 319,24	11 817,10
Charges constatées d'avance Charges constatées d'avance				

SCIC ENERGIE CITOYENNE
PRODUCTION ENERGIE
31 RUE PRINCIPALE

62310 AMBRICOURT

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 80395921200017
NAF (APE)
N° Identifiant FR80395921200017
Période du 01/01/16
au 31/12/16
Tenue de compte : EURO

Sage 30 Comptabilité i7 7.70

Date de tirage 03/05/17 à 10:46:19

Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311215
TOTAL III	38 438,33		38 438,33	20 809,34
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	158 708,15	11 023,53	147 684,62	136 285,95

Visa pour
authentification
SARL Turbez Lenglard